

Natura 2000

Gorges de l'Hérault – Lettre d'information n°3 – décembre 2015

Edito

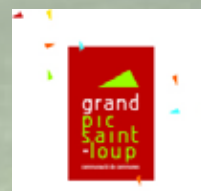
Qu'est-ce que Natura 2000 ?
C'est d'abord l'Europe qui interpelle les gouvernements et leur demande de préserver les milieux naturels sensibles tout en veillant au maintien des activités humaines.

Cette démarche est à l'origine apparue comme contraignante, mais, quinze ans (et de nombreuses réunions de concertation) après, les acteurs et le public ont compris qu'il ne s'agit pas de sanctuariser, mais d'éviter de détruire ce qui est une force pour notre territoire. C'est pourquoi à travers ces quelques mots je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui se sont impliqués dans l'élaboration du document d'objectif Natura 2000. Merci aux élus, aux agriculteurs, aux chasseurs, aux pêcheurs, aux pratiquants d'activités de pleine nature, aux propriétaires, aux techniciens, aux associations et aux administrations qui ont participé aux nombreuses réunions.

Protéger les espèces et leur habitat, libellule ou pin de Salzmann, c'est protéger l'homme. La nature c'est notre valeur ajoutée, c'est notre assurance vie !

*Claude Carceller,
Président du Comité de
pilotage Natura 2000
« Gorges de l'Hérault »*

Les activités humaines, telles que le pastoralisme, contribuent au développement de la biodiversité, en maintenant les milieux ouverts par exemple.





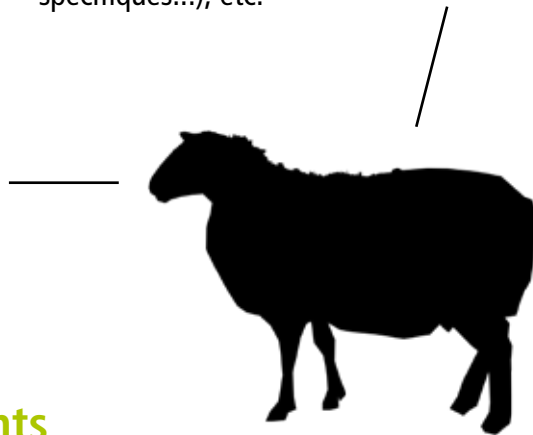
Retour sur deux ans d'actions

Depuis 2013, Méлина Choupin, animatrice de site Natura 2000, multiplie les contacts et les visites de terrain. Objectif : concilier maintien de la biodiversité riche et spécifique des gorges de l'Hérault et pratiques humaines. Retour sur ces deux années d'expérience.

5 éleveurs se sont engagés par contrat pour prendre différentes mesures agro-environnementales : ouverture des milieux, limitation de produits fertilisants, optimisation du pâturage (périodes adaptées, lieux spécifiques...), etc.

7 représentants d'activités de pleine nature se sont engagés dans une charte de bonnes pratiques.

Cela représente **642 hectares** préservés de l'embroussaillage et maintenus en état grâce à une pratique optimale du pastoralisme.

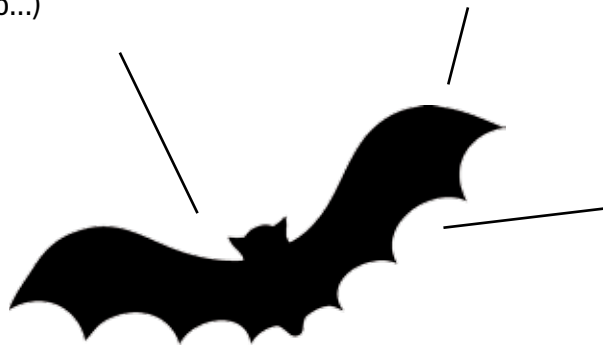


8 projets d'évaluation des incidences ont fait l'objet d'un accompagnement par l'animatrice Natura 2000 afin d'anticiper d'éventuels impacts sur les espèces et habitats.



5 événements de sensibilisation du grand public organisés en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (Nuit européenne de la chauve-souris, Libellule and co...)

1933 chauve-souris ont été répertoriées lors des comptages réalisés en 2014 sur les différents sites Natura 2000



3 études et suivis de population ont été menés avec les partenaires de Natura 2000 (plan de gestion de la ripisylve par le syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault, suivi des chiroptères avec le groupe chiroptères Languedoc-Roussillon, et suivi du pique-prune avec l'Office national des forêts).

Ce qu'il en pense... Michel Raynal, Président du syndicat de chasse Montpeyroux - Arboras - Lagamas

En tant qu'acteur de terrain, avez-vous constaté l'érosion de la biodiversité ?

Oui, bien sûr. Nous apercevons moins de salamandres, de tritons ou encore de sauterelles. Celles-ci sont importantes pour les perdreaux par exemple.

Qu'attendez-vous de la charte que vous avez signée ?

Nos actions sont en adéquation avec le contenu de la charte et bénéficient à différents acteurs qui poursuivent des intérêts communs. Nous ouvrons des milieux, nous plantons, nous construisons des garennes en pierre... L'important c'est d'agir. Mettons en place peu de projets ou de petite envergure, mais réalisons-les !



Natura 2000 : pensez-y !



Que vous soyez agriculteur, acteur dans le domaine de l'environnement, propriétaire foncier, ou organisateur d'événement, Natura 2000 peut vous accompagner ! Voici trois des actions qui vous sont destinées. Quant au grand public, il peut découvrir la démarche, les espèces et les habitats concernés grâce à la sensibilisation !

Evaluation des incidences : y penser... avant !

Mélina Choupin est animatrice des sites Natura 2000 à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Pensez à la contacter en cas de projet dans les gorges de l'Hérault, elle peut vous être d'une aide précieuse !

Dans quels cas est-il nécessaire de mener une évaluation des incidences ?

Mélina Choupin : Lorsque l'on organise une manifestation, qu'on équipe un site pour une activité de pleine nature, ou encore en cas de planification d'urbanisme. La liste est longue et dans le doute, il ne faut pas hésiter à se renseigner !

Existe-t-il des obligations réglementaires dans ces cas-là ?

M. C. : Tout porteur de projet soumis à une évaluation des incidences doit présenter un dossier à la préfecture. Par manque d'information ou d'anticipation, un projet peut être refusé, alors que de simples adaptations peuvent permettre à tous, porteurs de projet et gestionnaires de site, de s'y retrouver.

Comment mieux préparer son dossier ?

M. C. : Je suis à la disposition des porteurs de projet pour faciliter leurs démarches. Ma connaissance du terrain et des différents impératifs techniques et administratifs est un plus.

Les contrats

Ils peuvent être proposés aux agriculteurs, aux forestiers, ou encore aux propriétaires, **sur la base du volontariat**. Un agriculteur pourra ainsi choisir d'adapter sa pratique professionnelle à un élément de biodiversité (période de reproduction, ouverture de milieux...), tandis qu'un propriétaire pourra poser un panneau de sensibilisation à l'entrée d'une grotte située sur son terrain pour garantir la tranquillité des chauve-souris par exemple. Une indemnité pourra être versée dans le cadre de ces engagements. Une étude préalable systématique permettra de préciser les enjeux présents sur le site et l'intérêt d'une mesure.

Les chartes

Les chartes sont signées **avec les associations de pratiquants d'activité de pleine nature volontaires**. Randonneurs pédestres, chasseurs, grimpeurs et autres amateurs de plein air s'engagent à pratiquer leur activité en veillant à la biodiversité : les spéléologues utiliseront des lampes moins nocives, les randonneurs éviteront certains itinéraires sensibles pendant des périodes de reproduction, etc. Cet engagement est aussi une opportunité d'échanges et de retours d'expériences entre différents acteurs, notamment avec l'animatrice Natura 2000.



La Fête départementale de la randonnée, le 4 octobre dernier, a fait l'objet d'une évaluation des incidences préalable, et a été l'occasion de sensibiliser les pratiquants à la démarche Natura 2000.

La sensibilisation

Valérian Tabard est coordonnateur pédagogique à la Ligue pour la protection des oiseaux. Il mène différentes actions de sensibilisation dans le cadre de la démarche Natura 2000.

En quoi consistent les actions de sensibilisation que vous proposez ?

Nous rattachons nos rendez-vous à des événements d'envergure nationale, tels que les Journées européennes du patrimoine par exemple, qui sont l'occasion de découvrir les espèces qui fréquentent nos bâtis, ou celles favorisées par le pastoralisme... Le public peut ainsi réaliser que derrière la protection du patrimoine culturel, il y a aussi un enjeu environnemental.

Qu'est-ce que le public peut y découvrir ?

Nous offrons aux gens un nouveau regard sur ce qu'ils côtoient tous les jours, et nous espérons aussi développer leur côté citoyen, en leur apportant une connaissance nécessaire pour qu'ils deviennent eux-mêmes vigies. Chacun à son niveau peut participer en nous donnant des informations sur des espèces repérées près de chez lui par exemple.



Le public peut par exemple apprendre à déceler les traces d'une espèce.

Aller plus loin



Les pentes rocheuses calcaires, des falaises pleines de vie

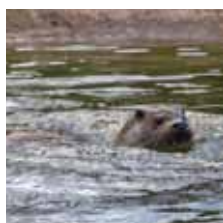
Le roc de la Bissonne, ou encore les falaises qui entourent le cirque du bout du monde ont l'air bien inhospitaliers... Et pourtant ils sont un habitat de choix pour de nombreux rapaces. Ces derniers trouvent dans ces parois inaccessibles à l'homme ou aux prédateurs la tranquillité nécessaire pour se reproduire. Différentes espèces d'aigles, des faucons ainsi que le grand duc d'Europe nichent dans ces hauteurs. Si le suivi de ces espèces relève du site oiseaux « Hautes garrigues du Montpelliérais » géré par la communauté de communes du Grand Pic St-Loup, leur bien-être passe par la préservation de cet habitat, qui fait partie du site « Gorges de l'Hérault ». A ce titre, la Communauté de communes vallée de l'Hérault accompagne notamment les pratiques sportives de plein air sur ces falaises. Ces deux collectivités sont ainsi à l'origine d'une charte de bonnes pratiques signée par différents comités sportifs, dont la communauté des grimpeurs, ainsi que les spéléologues. Contre toute attente, ces roches font aussi le bonheur d'espèces botaniques spécifiques à ces milieux pauvres, exposés aux fortes chaleurs, au vent, et subissant le stress hydrique. La laitue délicate, l'arabette de printemps ou encore la raiponce de Charmeil sont autant de points colorés qui égayent ces pentes calcaires.



Les pratiquants d'activités de pleine nature doivent veiller à la tranquillité des espèces présentes sur ces falaises.

A vous de jouer !

Toutes les espèces ci-dessous vivent dans les gorges de l'Hérault. Toutefois certaines d'entre elles sont des intrus, importés d'autres contrées. Saurez-vous les identifier ?



La loutre



La canne de provence



L'écrevisse américaine



L'ailante



Le minioptère de Schreibers



Le pique-prune



La ripisylve



Le brachypode rameux



L'écrevisse à pattes blanches



La cordulie à corps fin

loutre, le minioptère de Schreibers, la cordulie à corps fin, le pique-prune sont des espèces caractéristiques de nos paysages. L'écrevisse à pattes blanches n'est pas un intrus, mais a malheureusement disparu de notre territoire avec la dégradation de la qualité de l'eau et l'arrivée de l'écrevisse américaine. Cette dernière est par contre une espèce invasive importée. En ce qui concerne la flore, la pelouse à brachypodes rameux est bien connue de nos bergers, et les berges de l'Hérault abritent une ripisylve aux fonctions stabilisantes capitales. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la canne de provence a été importée, de même que l'ailante.

SOLUTION : La

Contact

Communauté de communes Vallée de l'Hérault
2 parc d'activités de Camalcé - 34150 Gignac
Tél. 04 67 57 04 50 - contact@cc-vallee-herault.fr
www.cc-vallee-herault.fr / www.valleeherault.n2000.fr



Imp'act
Imprimerie
St-Gely-du-Fesc



©Crédits photographiques :
CCVH, LPO Hérault, SMBFH,
Gaiadomo, A. Lequet,
B. Carré, B. Adam.